

13 avril 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AST PROMOTION

(Eurolist)

Par courrier du 12 avril 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 17 janvier 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AST PROMOTION, et détenir pour le compte desdits FCP, au 17 janvier 2006, 434 635 actions AST PROMOTION représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société (1).

La SPGP a précisé détenir à ce jour, pour le compte desdits FCP, 499 875 actions AST PROMOTION représentant autant de droits de vote, soit 5,90% du capital et 5,77% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 8 469 342 actions représentant 8 665 947 droits de vote.